

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 23 (1915)

Heft: 1

Artikel: Les accusations portées contre la Croix-Rouge sont-elles justifiées?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du confort et de la rapidité de l'évacuation, aussi le médecin-chef de la Croix-Rouge prit-il l'initiative d'un cours de transports automobiles. Un certain nombre de camions et de voitures automobiles furent mis à la disposition de la Croix-Rouge, et des exercices nombreux et concluants eurent lieu entre les villes de la frontière et Soleure. Les autos et les camions furent transformés par des techniciens, et un modèle de gabari supportant quatre brancards par voiture fut adopté. Quelques officiers supérieurs du service de santé ainsi que les membres de la Direction de la Croix-Rouge furent conviés à assister aux essais. Malgré les mauvais chemins d'un mois de décembre pluvieux, malgré des différences d'altitude notables et alors que les autos devaient circuler dans la neige, l'expérience a parfaitement réussi, de sorte qu'il est probable que certaines formations du service de santé seront dorénavant dotées de voitures automobiles.

* * *

Nous avons tenu à mettre nos lecteurs au courant de l'activité principale de la Croix-Rouge depuis que notre armée est sous les drapeaux. Il ne nous est pas possible d'entrer dans les détails multiples d'une organisation qui a déjà rendu d'immenses services à nos troupes et qui, peut-être, devra en rendre davantage encore.

Au Bureau du médecin de la Croix-Rouge, le travail continue. Les répartitions de matériel sont de tous les jours. En hiver, à la montagne surtout, les besoins sont grands, et la Croix-Rouge y suffit pour sa part.

L'uniforme porté par les membres des Colonnes auxiliaires a donné lieu à des critiques. Un modèle nouveau en drap gris-vert a été établi. Il a été très apprécié par ceux qui l'ont porté et par ceux qui l'ont vu. La casquette, du même drap que l'uniforme, est à visière plate, horizontale (dans le genre des visières des casquettes d'officiers), la vareuse-tunique est assez longue, à un seul rang de boutons de métal oxydé; le col est rabattu, les passepoils bleus. Le pantalon à la hussarde est serré sur le cou du pied au moyen de boutonnieres à la partie inférieure. Très seyant, sans type spécial, l'uniforme ainsi modifié sera certainement apprécié par tous ceux qui auront à le porter.

Il est bien probable que la collecte dépassera le million, car la troisième loterie de l'Exposition nationale se fera en partie au bénéfice de la Croix-Rouge, et l'on peut espérer que la part qui reviendra de ce fait à notre société sera de quelque 75,000 fr. Peut-être alors la Direction pourra-t-elle rendre aux sections les parts que celles-ci ont versé au Central au début des hostilités.

D^r M^l.



Les accusations portées contre la Croix-Rouge sont-elles justifiées ?

Le médecin en chef de la Croix-Rouge, colonel Bohny, nous écrit:

La Croix-Rouge suisse est depuis long-temps attaquée d'une manière virulente. On lui reproche entre autres choses de conserver par devers elle les divers objets

qui lui sont envoyés sans rien faire parvenir aux troupes, on l'accuse même de délivrer parfois ces objets contre paiement.

Comme, tout récemment, on a pu lire dans la presse des attaques de ce genre, émanant d'officiers, je me vois obligé de

répondre également publiquement. Je fais remarquer, au préalable, que ces officiers auraient mieux fait de m'envoyer directement leurs réclamations au lieu d'en saisir les journaux en causant ainsi un tort considérable à tout le fonctionnement de la Croix-Rouge par des accusations sans fondement.

Depuis le commencement de la mobilisation *jusqu'au 31 octobre*, la Croix-Rouge a livré à l'armée les objets suivants :

27,848 chemises, 41,716 paires de chaussettes, 16,740 caleçons, 11,987 camisoles, 6874 mouchoirs, 3799 paires de gants, 5268 mitaines.

Ce matériel représente une valeur approximative de 220,000 fr. Il faut y ajouter un grand nombre d'autres dons faits soit aux troupes, soit aux hôpitaux militaires, literie, objets d'habillement, sacs de couchage, etc., etc., d'une valeur de 30,000 fr. La valeur de l'ensemble dans ces trois mois est donc de 250,000 fr., et nous n'y faisons pas figurer une somme de près de 50,000 fr. que la Croix-Rouge a dépensée pour l'acquisition de matériel de transport pour les blessés.

Nos envois se font chaque fois par retour du courrier par la poste, sur la demande des commandants de troupe. Si quelques unités n'ont rien touché, cela provient uniquement de ce que leurs demandes ne m'ont pas été adressées directement, ainsi qu'elles auraient dû le faire conformément à l'ordre d'armée y relatif.

Il est exact que l'on nous a fréquemment offert de nous rembourser la valeur de nos envois, mais par contre nous avons constamment refusé tout paiement quelconque, et toutes nos livraisons aux troupes ont été faites entièrement *gratuitement*.

Je dois ajouter ici que nous avons dû refuser de donner suite à de nombreuses demandes, mais ces demandes étaient relatives à des objets d'équipement que l'ar-

mée doit réglementairement délivrer et dont, au reste, la Croix-Rouge ne possède aucun stock, par exemple des souliers, des chandails (tricots de dessous), des bandes molletières, etc., etc. L'achat d'objets de ce genre demande des millions; il ne peut donc être fait que par la Confédération et serait impossible à effectuer avec les ressources nécessairement limitées de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge continuera, comme par le passé, à satisfaire aux demandes justifiées des unités de troupe, pour autant que le matériel à disposition le lui permettra; je prierai toutefois les correspondants de journaux et les journaux eux-mêmes de ne plus accueillir dorénavant des accusations sans fondement contre lesquelles je serais obligé de procéder judiciairement, si elles devaient se répéter.

Col. Bohny.

Certains journaux ont en effet donné des renseignements erronés qui ont motivé la mise au point du médecin en chef de la Croix-Rouge. Nous devons encore ajouter que la Croix-Rouge suisse n'a — jusqu'ici — autorisé aucune « mission » à quitter la Suisse, bien qu'une quantité de médecins, d'infirmiers et d'infirmières aient demandé de faire partie d'ambulances qui seraient envoyées chez les belligérants. Quelques isolés ont été seuls autorisés à sortir de Suisse, et collaborent actuellement au soulagement des blessés en France, en Allemagne, en Autriche et en Serbie; mais aucune mission officielle de la Croix-Rouge n'a quitté notre pays. Il y a lieu de réserver nos forces, le personnel et le matériel dont nous disposons pour des éventualités futures, aussi pensons-nous que la Croix-Rouge suisse, qui n'a reçu aucune demande officielle de la part des belligérants, a été bien inspirée en répondant négativement aux sollicitations nombreuses — venant de notre

propre pays — en vue d'organiser des missions dont la nécessité n'a point été démontrée.

On a pu lire dernièrement que la « mise de piquet » des infirmières a été suspendue. Elles peuvent donc chercher maintenant à s'engager dans des hôpitaux de l'étranger, mais elles doivent, avant de quitter le territoire, remplir certaines formalités auprès du médecin en chef de la Croix-Rouge, à Berne.

Deux mots encore au sujet du résultat de la collecte faite en Suisse. Elle a produite, jusqu'au 3 décembre, 917,856 fr. 79, dont quelque 300,000 fr. ont été employés à la confection de milliers de sous-vêtements pour nos soldats.

Nous avons été heureux d'apprendre, par un capitaine-aumônier des troupes neuchâteloises, avec quelle sollicitude la Croix-Rouge suisse a répondu aux demandes qui lui sont parvenues de la part d'un grand nombre de corps de troupes qui ont ainsi

pu distribuer gratuitement à nos soldats quelques dizaines de milliers de pièces de vêtements.

Nous savons que c'est avec la plus grande impartialité que la Croix-Rouge suisse a procédé à ses envois à nos troupes, et qu'elle a pu répondre à toutes les demandes précises qui lui sont parvenues.

Tant de personnes ont travaillé ou donné de l'argent pour la Croix-Rouge, tant de critiques ont été faites plus ou moins ouvertement au sujet de l'emploi des dons remis, qu'il nous a paru opportun de remettre les choses au point et de tranquilliser les généreux donateurs.

Le solde de la collecte servira sans doute à entretenir les colonnes de transports de la Croix-Rouge (Neuchâtel aura bientôt la sienne)*), à acheter du matériel et à constituer une réserve dont notre Croix-Rouge nationale a le plus grand besoin.

D^r M^l.

*) Et Vevey-Montreux ?



Agence des prisonniers de guerre et Comité international de la Croix-Rouge

La presse quotidienne a tenu nos lecteurs au courant des services immenses que rend depuis quatre mois l'Agence des prisonniers de guerre, installée à Genève au Musée Rath, par les soins du Comité international. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux clichés concernant cette organisation dont l'éloge n'est plus à faire.

Soucieux d'améliorer le sort des centaines de milliers de prisonniers chez les belligérants, deux membres du Comité international se sont rendus dernièrement en Allemagne.

MM. Ador et D^r Ferrière, de retour de leur voyage à Berlin, se déclarent enchan-

tés de l'accueil qui a été fait en Allemagne aux délégués de la Croix-Rouge internationale. Non seulement la Croix-Rouge allemande, mais les autorités supérieures des ministères des affaires étrangères et de la guerre, ont hautement reconnu les services rendus par l'agence des prisonniers de guerre. Le chancelier de l'empire, M. de Bethmann-Hollweg, a reçu les délégués du Comité international avec la plus grande bienveillance.

Avec l'autorisation du ministre de la guerre, les délégués ont pu visiter le camp des prisonniers à Magdebourg, Torgau et Zossen. Ils ont partout constaté que de grands efforts sont faits pour atténuer